

Nombre de Membres

Afférents au Conseil : 15

Présents : 12

Ayant pris part à la décision : 14

Séance du 25 MARS 2024

N° D2024_021

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-cinq mars à 19 heures et 30 minutes, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Bernard REY, Maire.

Etaient présents : M. Bernard REY, Maire, Mme Emmanuelle CARGNELLI, M. Christophe COTTAREL, M. Marc SOLFOROSI, Adjointes au Maire.

Mmes Claire ANDRIEUX, Sylvie CHASSAGNE, Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, MM, Jean-Pierre KLEIN, Jean-Claude LAMBERT, Florent PATIN, J-P PILLON, Frédéric VIENOT, Conseillers municipaux.

Absent(s) excusé(s): Brigitte FROMONT (pouvoir donné à Mme E. CARGNELLI) Frédérique POINTON-SCHOENAUER (pouvoir donné à M. B. REY) Gilles BRIENS

Secrétaire de séance : M. Florent PATIN

Date de la convocation : 19 mars 2024

Date de l'affichage : 19 mars 2024

OBJET : - TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE BATIMENTS DE L'ECOLE ET DE LA MAIRIE – MODIFICATION DE L'ENVELOPPE DES TRAVAUX POUR LE DEPOT D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

M. le Maire explique que le bâtiment de l'école élémentaire est vieillissant, et énergivore. Il apparaît nécessaire de procéder au changement des fenêtres du bâtiment en vue de réaliser des économies d'énergie, et de mieux isoler le bâtiment.

Il est rappelé que le conseil municipal a décidé d'adhérer au service économe de flux mutualisé proposé par la Communauté de communes Dombes Saône Vallée, et de bénéficier d'un diagnostic énergie par les services de l'ALEC01.

Par délibération n°D2023_033 du 12 juin 2023, le conseil municipal a approuvé le plan de financement des travaux d'économies d'énergie sur le bâtiment de l'école, dans la demande de subvention auprès de la Préfecture de l'Ain, au titre de la DETR. Une enveloppe de 70 000 € HT de travaux avait été votée.

Les travaux de changement des fenêtres de l'école ont été réalisés. Il convient de continuer ces travaux, par l'isolation des combles à l'école et à la mairie. Le montant total de ces travaux est estimé à 70 000 € HT.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le réajustement du montant total de l'enveloppe financière pour la demande de subvention DETR qui est porté à 140 000 € HT.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres		112 000.00 €	80 %
Emprunts			
Sous-total autofinancement		112 000.00 €	80 %
Union européenne			
Etat – DETR ou DSIL	DETR	28 000.00 €	20 %
Etat – autre (à préciser)			
Conseil Régional		0 €	
Conseil départemental	Equipements de proximité	0 €	
Fonds de concours			
Autres (à préciser)			
Sous-total subventions publiques		28 000.00 €	20 %
Total HT		140 000.00€	100 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE l'opération de travaux d'économie d'énergie sur les bâtiments de l'école et de la mairie, et les modalités de financement,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel,
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE le maire à engager les travaux, et signer tout document relatif à cette opération.

Ainsi fait et délibéré ce jour
Le Maire, Bernard REY



**Le secrétaire de séance,
Florent PATIN**

Certifié exécutoire
après réception en Préfecture le
et publication du 29/04/2024